

Nouvelle adhésion  ou Renouvellement

N ° de licence : (A Renseigner Obligatoirement si déjà licencié).

Nom (Maj.) :

Prénom (Maj.) : »

Date de naissance :

Sexe :

Adresse Rue (Maj. chez M. ou Mme si le nom est différent):

Code postal :

Ville (Maj. ) :

Tél. Fixe :

Port. Licencié :

E-mail OBLIGATOIRE (mineur parents) :

### Aucun remboursement ne pourra être effectué en cours de saison, quelle qu'en soit la raison.

Type de licence :

- |   |                            |   |
|---|----------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> EVEIL ATHLÉ/ POUSSINS 2016 à 2019 (130€)             | + 10 euros pour le maillot | Montant Maillot :<br><input type="text"/> € |
| <input type="checkbox"/> BENJAMINS / MINIMES 2012 à 2015 (130€)               | + 15 euros pour le maillot |   |
| <input type="checkbox"/> CADETS À MASTERS COMPÉTITIONS 2011 et avant (125€)   | + 30 euros pour le maillot |   |
| <input type="checkbox"/> LOISIR ATHLÉ RUNNING ADULTES (125€)                  | + 30 euros pour le maillot |   |
| <input type="checkbox"/> ATHLE ENCADREMENT (Licence prise en charge par club) |                            |   |

#### Documents à fournir obligatoirement avec la demande d'adhésion (Dossier complet uniquement) :

- Pour les Mineurs : Questionnaire santé de - de 6 mois ET Autorisation parentale pour les mineurs ET Autorisation de bonne conduite
- 1 Paiement de la licence :

- Chèques                       Espèces                       Chèques vacances                       Coupons Sport ANCV
- PassSport (50€) => Code \_\_\_\_\_

Montant Licence :  €      Réduction :  €      Montant Total Payé :  €  
(Maillot + Licence)

- J'autorise l'ASSSA Athlétisme à utiliser mon image (photographies et vidéos) prises dans le cadre des activités du club, à des fins d'information et de promotion du club (site internet, réseaux sociaux, supports de communication). Cette autorisation est accordée à titre gratuit pour une durée de 5 ans et pour une diffusion sur les supports du club. Je peux retirer mon consentement à tout moment en adressant une demande écrite au club.
- Conformément à l'article L231-2 du Code du sport, les personnes majeures sollicitant une licence doivent réaliser le Pass de Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA sur leur espace personnel. Un certificat médical peut être exigé dans certains cas, notamment si le PPS met en évidence une contre-indication ou une situation nécessitant un avis médical.
- La licence "athlé encadrement" sera prise en charge pour la saison 2026/2027 par le club, pour les juges et "futurs juges" parents qui souhaitent s'investir et se former auprès du club. Merci de vous faire connaître dès les inscriptions afin que vous soyez assurés lors de vos interventions sur les différentes compétitions.
- Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ASSSA (disponible sur le site du club : <http://athlestsylvaindanjou.com/>), et en accepter les termes sans réserve.

**MINEUR : Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative.**

OU

**MAJEUR : J'atteste avoir compris que la licence ne pourra m'être délivrée qu'après la validation du Pass Prévention Santé dans mon compte personnel FFA.**

SIGNATURE du représentant légal pour les mineurs :

SIGNATURE du (ou de la) Licencié(e) :